

DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE

COMMUNE DE BLANZY

COMPTE RENDU

par extrait de la

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **en date du 16 décembre 2011**

ETAIENT PRESENTS : M. EMORINE, Mme BOUILLOT, M. MAZUREK, Mme LEMOINE, Mme PERRAUT, Mme SANGIORGIO M. FRIZOT, M. MARTIN, M. PAPILLON, M. PELLETIER, Mme CHARRIER, M. GERARD, Mme COHEN, M. SAVETIER, Mme TROUILLET, Mme LONJARET (*arrivée à la question n°4*), Mme HADJ, M. MONTEL, M. NOURRY, Mme PARRAD M.CHAILLET, M. BADET, M. LAUTISSIER,

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme SUCHET a donné pouvoir à Mme LEMOINE
M. MARIZY a donné pouvoir à M. MARTIN
M. AMBROSIONI a donné pouvoir à Mme PERRAUT
M. CLAIR a donné pouvoir à Mme BOUILLOT
Mme BUTTIGNOL a donné pouvoir à M. CHAILLET
M. MIOLA a donné pouvoir à M. LAUTISSIER

Mme HADJ a été nommée Secrétaire.

M. le Maire propose de modifier l'ordre de passage des questions prévues à l'ordre du jour et faire passer la question concernant la convention avec Montceau News au début de la séance. Il donne la parole à M. H. Mazurek, adjoint.

Celui-ci, avant d'aborder le point concernant le conventionnement avec Montceau News et après avoir demandé préalablement l'autorisation au conseil, formule la déclaration suivante:

« Monsieur le Maire, Chers collègues,

Je vous remercie de m'accorder la parole afin de faire quelques remarques concernant un article paru dans le JSL le 29 novembre 2011 et relatant l'Assemblée générale de l'Union pour l'Avenir de Blanzay. Assemblée générale où était notamment présente Mme Jarrot, candidate UMP, lors des dernières élections législatives de feu la 4^{ème} circonscription.

Les sujets évoqués dans cet article me semblent très intéressants et je regrette que ces débats n'aient pas toujours lieu au sein de notre assemblée municipale.

Ainsi, vous me permettez de faire quelques remarques concernant cet article.

La phrase « Blanzay s'endort » m'amène à me demander si nous parlons de la même ville.

L'investissement des bénévoles des associations de notre cité ne mérite-t-il pas plus de considération ? Vous connaissez mon attachement à la vie associative, vie associative qui est la pierre angulaire du lien social existant entre les Blanzynois, vie associative que la municipalité cherche à aider le mieux possible tant financièrement que matériellement avec un souci d'accompagner au mieux les associations dans leurs différents projets qu'ils soient festifs, sportifs ou culturels.

Dans cet article, est évoqué la disparition de certains commerces de centre-ville, en effet, un centre-ville accueillant est indispensable pour notre ville.

La survie des commerces locaux est aussi un enjeu d'avenir pour notre ville, cet enjeu est lié à différents facteurs, un centre-ville agréable, un dialogue avec les commerçants, un travail de fourmi pour contacter des repreneurs potentiels, travail que mène de manière remarquable Mme Bouillot.

Mais le dynamisme du centre-ville repose aussi sur des services publics de proximité, d'où les actions menées par les élus de la majorité pour ne pas accepter le projet de privatisation de la Poste.

Concernant les impôts locaux, est pointé avec presque une forme de regrets les taux de fiscalité très bas pratiqués par la commune, en parlant d'éléments de confort.

Est-ce un confort de vouloir favoriser les familles nombreuses... Êtes-vous prêts à voter une augmentation des taux d'imposition et à supprimer certains abattements...et ceci pour favoriser quelles actions auprès des Blanzynois et des Blanzynois ?

Ces débats nous nous devons de les avoir lors du débat d'orientation budgétaire et lors du vote du budget.

Amener d'autres habitants sur la ville, nous y travaillons, et les services proposés semblent convaincre des familles de venir s'installer sur notre territoire. C'est ainsi plus de 20 permis de construire qui ont été déposés en 2011.

La cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants instaurés depuis 2 ans montre cet état de fait.

Pour le projet du lotissement des Curtils, rien n'est abandonné, même si nous aurions souhaité que ce projet se concrétise avant.

Les économies d'énergie, le diagnostic énergétique fait en fin d'année dernière a fourni des éléments dont nous avons déjà commencé à tirer les enseignements.

Et les efforts entrepris vont commencer à porter leurs fruits. Cela étant, nous restons tributaires de l'augmentation des tarifs du gaz et de l'électricité. Tarifs sur lesquels le gouvernement a plus de pouvoir que nous.

Par contre j'avoue avoir été peiné de lire, que la démocratie n'était pas respectée.

Une erreur de timing a été commise lors de la désignation des représentants pour le comité de jumelage, j'ai été le premier à le reconnaître.

Mais je souhaiterais poser une question à M Miola et à Mme Buttignol. Ne suis-je pas attaché au sein de ma commission à ce que vous vous exprimiez ? Y a-t-il des réticences d'informations ? Ne tenons-nous pas compte de votre avis ? N'avons-nous pas des échanges cordiaux et respectueux, M Lautissier ?

En ce qui concerne le nom du multi accueil, je pense qu'il serait plus important de savoir pour quelles raisons vous n'avez pas voté le projet social présenté à la CAF ?

Je conclurai en disant que je sais qu'autour de cette table nous sommes animés par le même objectif : l'intérêt des Blanzynois et le rayonnement de notre ville.

C'est là je crois tout le sens de notre action d'élus et tout le rôle de notre assemblée municipale qui doit vivre et s'animer de nos débats.

Permettez-moi en cette période de l'année de vous présenter tous mes vœux pour 2012, des vœux de santé et de bonheur pour tous et aussi j'émet le vœu que notre assemblée soit toujours le lieu de débats animés et respectueux des différences et des idées de chacun. »

M. J. Lautissier, conseiller, répond qu'il est satisfait de voir que l'on se préoccupe de l'Union pour l'Avenir à Blanzly.

Il souligne qu'au vu de la représentativité de l'association, il est normal d'avoir une réunion d'assemblée générale annuelle.

Il insiste sur le fait que l'article de journal ne doit pas être interprété comme une critique de l'action de la Ville.

Il souhaite cependant que les sujets de fond concernant la commune puissent fédérer les différents acteurs au sein du conseil municipal.

Il souligne être prêt à dialoguer avec la majorité en place des questions de fond et d'avenir de la commune.

M. le Maire ayant pris acte des déclarations de chacun, propose de passer à l'ordre du jour.

1° - Approbation du compte-rendu de la réunion du 07 novembre 2011.

Le compte-rendu de la réunion du 7 novembre 2011 est adopté à l'unanimité.

M. J. Lautissier a fait remarquer que la réponse à sa question, demandant en quoi consistent les travaux complémentaires du multi accueil, n'a pas été portée au compte-rendu.

M. le Maire précise à nouveau qu'il s'agit du complément concernant l'installation d'huissiereries neuves (non prévues lors de la 1^{ère} tranche), la rénovation de la salle de rencontres et la reprise des façades.

Il souligne que cette précision fera partie du compte-rendu de la présente réunion.

2° - Convention avec Montceau News

M. H. Mazurek précise que la commune de Blanzly a décidé de promouvoir son action par le biais de différents outils. La convention de partenariat avec Montceau News permet ainsi une diffusion régulière d'informations concernant les actions de la Ville, notamment les manifestations culturelles et sociales.

Un bandeau « Blanzly » avec lien direct sur le site internet de la commune est affiché sur la page « Blanzly » de Montceau News.

Cette convention a été conclue pour la première fois en 2011.

Il propose au Conseil de renouveler cette convention.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de conclure à nouveau, un contrat pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012.

Le tarif sera de 1 500 € HT payable en une fois sur présentation de facture.

3° - Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal (article L.2122- 22 du Code Général des collectivités Territoriales)

Le Maire donne connaissance des décisions suivantes :

N°	DATE	OBJET	MONTANT
42	22/02/2011	Emprunt de 100 000 euros pour le financement des investissements communaux auprès de la Caisse d'Epargne	Montant du prêt : 100 000 € Durée du prêt : 15 ans
43	02/12/2011	Mobilier et petit équipement	(1)
44	02/12/2011	Instruments de musique	(2)

(1) Décision n°43

- Lot n° 1 Mobilier EVA : négociation en cours.
- Lot n° 2 Mobilier Restaurants d'enfants : SOUVIGNET BP 409 Route de Saint-Marcellin 42164 BONSON CEDEX pour un montant de 2 596.00 € HT avec TVA de 19.6 %, soit 508.82 € -
Total : 3 104.82 € TTC
- Lot n° 3 Mobilier Salles de Classes : SIMIRE SA 5 rue des Crais BP 12043 – 71020 MACON CEDEX 9 pour un montant de 3 279.97 € HT avec TVA 19.6 % de 642.87 € -
Total : 3 922.84 € TTC
- Lot n° 4 Mobilier Structure Petite Enfance : ESPACE BUREAU – 242 Avenue de Paris BP 30196 – 71105 CHALON SUR SAONE CEDEX pour un montant de 16 147.00 € HT avec TVA 19.6 % de 3 164.81 € - Total : 19 311.81 € TTC
- Lot n° 5 Petit équipement : LIBRAIRIE GENERALE DES ECOLES CYRANO 102 rue des Flandines – 71000 MACON pour un montant de 1 403.65 € HT avec TVA 19.6 % de 275.12 € -
Total : 1 678.77 € TTC

(2) Décision n° 44

- Lot n° 1 Ecole municipale de musique :
Atelier D. FRANCOIS - 49 Grande Rue Saint-Cosme 71100 CHALON SUR SAONE pour un montant de 2 633.44 € HT – TVA 19.6 % : 516.16 € – Total 3 149.60 € TTC.
- Lot n° 2 Harmonie municipale de musique :
Atelier D. FRANCOIS - 49 Grande Rue Saint-Cosme 71100 CHALON SUR SAONE pour un montant de 1 825.42 € HT – TVA : 19.6 % 357.78 € – Total 2 183.20 € TTC.
- Lot n° 3 Batterie fanfare : LE VENT MUSICAL – 37 rue de Nièvre 58000 NEVERS pour un montant de 1 414.38 € HT dont
TVA 19.6 % de 132.47 € - Total : 1 546.85 € TTC.

4 ° - Convention constitutive d'un groupement de commandes avec les villes de Montceau les Mines, Le Creusot, Montchanin, Blanzay, Sanvignes-les-Mines, Saint-Vallier, Torcy, Le Breuil pour l'organisation d'une procédure d'appel d'offres pour la fourniture, la location, l'installation, l'entretien et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires sur le domaine public.

M. le Maire explique que la CCM a piloté une étude courant 2010 et 2011 sur le mobilier urbain dédié aux transports urbains, afin d'homogénéiser le réseau. Elle a également conduit l'analyse des besoins avec les communes concernées (dont Blanzay) par l'achat de mobilier urbain.

Ces communes ont décidé de lancer un appel d'offres pour le choix d'un prestataire et de conclure un marché unique en matière de fourniture et de mise en place du mobilier urbain destiné à l'information municipale et à l'abri des usagers des transports en commun.

En effet, l'article 8-I-2° du code des marchés publics ouvre aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux la possibilité de se constituer en groupement de commande pour obtenir du prestataire retenu en commun au terme d'une procédure unique, des conditions économiques plus avantageuses.

L'article précité impose la signature, entre les membres du groupement, d'une convention, afin de définir les modalités de fonctionnement du groupement et de désigner l'un de ses membres en tant que coordonnateur, chargé de l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants.

Le projet de convention constitutive, jointe en annexe, prévoit que le coordonnateur sera la communauté urbaine Creusot Montceau chargée à ce titre de signer et notifier les marchés, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de la bonne exécution de son propre contrat.

Une commission d'appel d'offres du groupement de commande doit être instaurée, composée d'un membre à voix délibérative, titulaire, issu de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement, et d'un membre suppléant.

Le Conseil, à l'unanimité :

- désigne A. Suchet, titulaire et M. Martin, suppléant pour représenter la Commune de Blanzay à la CAO du groupement
- d'autorise M. le Maire à signer la convention.

5° - Charte des espaces publics numériques

Mme F. Lemoine, adjointe, rappelle que la CCM s'est engagée dans le développement des Technologies de l'Information et de la Communication. Afin d'éviter tout « fossé numérique », elle a décidé de soutenir la création d'espaces publics numériques sur son territoire.

La Commune de Blanzay a souhaité relayer cette politique et a permis l'installation d'un EPN inauguré le 1^{er} octobre dernier.

Mme Lemoine transmet les éléments de fréquentation prouvant que l'EPN connaît un réel succès et ce, dès son démarrage.

Elle souligne l'implication de la personne qui assure l'animation et qui contribue au succès de l'opération.

Afin de formaliser l'engagement des deux parties sur le projet conduit en commun et le rôle de chaque collectivité, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la charte dite « des espaces publics numériques ».

6° - Tarifs publics 2012.

M. M.Martin, adjoint, précise que la réunion d'harmonisation des tarifs s'est tenue le jeudi 3 novembre.

Depuis plusieurs années, les Communes de Montceau-les-Mines, St Vallier, Sanvignes-les-Mines, Ciry-le-Noble, Gélénard, Perrecy-les-Forges, Pouilloux et Blanzay se réunissent une fois par an pour discuter de l'harmonisation des tarifs publics communaux.

Le jeudi 3 novembre dernier, elles ont débattu de la question de l'augmentation à appliquer en 2012.

Les représentants des différentes communes ont proposé d'augmenter les tarifs publics communaux de 2.2% conformément à la variation de l'indice des prix à la consommation hors tabac sur les douze derniers mois.

Le Conseil valide cette proposition.

Pour ce qui concerne **les tarifs de location de l'EVA**, le conseil municipal délibère favorablement et à l'unanimité pour donner suite au travail réalisé en concertation avec les associations locales pour fixer une tarification en rapport avec les matériels utilisés et non en fonction de l'activité de l'utilisateur.

La gratuité sera maintenue pour :

- Les utilisateurs locaux pour les réunions simples.
- Les arbres de Noël « simples » (sans lunch)

Banquets et lunchs doivent continuer à être effectués avec traiteur ou restaurateur agréés.

La gratuité peut être accordée au cas par cas pour des actions bénévoles au profit d'un projet social ou humanitaire (entre autres, Téléthon, gala des Anciens, galas scolaires...)

Les nouveaux tarifs à partir du 1^{er} janvier 2012, par jour d'utilisation seront les suivants :

Salle Malraux	Associations et utilisateurs locaux	Associations et utilisateurs extérieurs
Salle avec bar, sono, fauteuils ou tables et chaises	100	300
Matériels techniques supplémentaires (éclairage, vidéo...)	30	60
Cuisine	40	120
Nettoyage si non effectué par utilisateur	100	120
Salle Coluche		
Vins d'honneur pour mariages, retraites, expos...	57	115
Salle Montand		
Réunions	0	60

M. R. Montel, conseiller, demande des précisions sur la prestation de nettoyage. Il souligne qu'il est parfois difficile d'établir des critères de jugement sur la qualité du nettoyage fait par les utilisateurs.

7° - Attribution de prix aux lauréats du concours des Maisons Fleuries 2011.

Le Conseil, à l'unanimité, après avoir entendu Mme F. Bouillot, adjointe, décide d'attribuer les prix figurant sur le document en annexe, au concours des maisons fleuries 2011. Sont récompensées 28 personnes pour un montant de 735 euros dont un achat de 50 sachets de graines.

8° - Transfert de garantie d'emprunt

M. M. Martin explique que la Commune de Blanzly a accordé sa garantie à Néolia par délibération du conseil municipal du 4 février 2005 pour 50% d'un emprunt de 485 000€ (soit 242 500) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations concernant la construction des 12 pavillons, allée Offenbach à Blanzly.

Suite à une réorganisation des bailleurs de logement social, Néolia a cédé en date du 9 mars 2011, plus de 3000 logements situés en Bourgogne à Villéo.

Aussi, la garantie d'emprunt doit être transférée au profit de Villéo, sachant que ce transfert ne modifie en rien les obligations des parties concernées.

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord sur le transfert de cette garantie d'emprunt.

9 ° - Tableau des effectifs

Le Conseil, à l'unanimité accepte la création et suppression de poste portées au tableau des effectifs. Cette modification concerne la création du poste d'animateur à l'EPN.

CREATION	SUPPRESSION	Date d'effet
Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe à temps complet	Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe à temps non complet 20/35è	1 ^{er} janvier 2012

10° - Conventionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Saône-et-Loire (CAF) : état-civil décès d'enfant

M.le Maire explique que la CAF met en place une offre de service au profit des familles confrontées au drame d'un décès d'enfant.

Les circuits d'information doivent donc être optimisés pour permettre la mise en place d'un accompagnement social.

La CAF propose donc qu'une convention soit signée avec la commune pour faciliter l'échange d'information régulier.

La CAF propose que le service de l'état-civil informe la CAF des décès d'enfant de 0 à 21 ans dans les meilleurs délais par fax ou à une adresse mel spécifique.

Les familles sont informées lors de la déclaration auprès des services de l'état-civil qu'une communication va être faite auprès de la CAF.

Dans le cadre de leur échange, CAF et état-civil doivent veiller à assurer au public l'égalité de traitement, l'interdiction à toute discrimination et la confidentialité des données transmises.

Le Conseil, à l'unanimité, donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention de partenariat avec la CAF.

M. B. Chaillet, conseiller, demande quel type d'aide peut être apporté concrètement par la Caisse.

Mme AM Parrad, conseillère et personnel de la CAF explique en détail le type d'interventions que peut mener la CAF. Entre autres, elle cite l'aide apportée pour la mise à jour de dossier à laquelle les familles ne pensent pas forcément dans la douleur.

Questions additives

11°- Subventions 2011 : complément

M. M.Martin explique que suite à la réception de la facture d'assurance des biens de l'association Blanzly Espace, notamment le mini bus mis à disposition du centre social, il propose d'attribuer à l'association une subvention exceptionnelle de 1 600€.

M. P.Gérard, conseiller, demande des précisions sur l'actualité de l'association.

Il souligne que l'activité de cette association requiert une attention particulière liée au fait que le Conseil municipal est représenté en tant que tel au bureau.

Il rappelle que l'association n'a pas tenu d'assemblée générale depuis deux ans.

M. B. Chaillet souligne que, selon lui, il est indispensable d'avoir une assemblée générale permettant de corriger cette situation.

M. le Maire propose donc que le Conseil municipal demande à l'association de tenir cette assemblée.

Le Conseil valide cette proposition et donne son accord pour l'octroi de la subvention exceptionnelle.

M. A. Papillon quitte la séance (18h23)

12°- Marché de fourniture de matériel et produits d'entretien : groupement de commandes

Rapporteur : M. Martin

Il est soumis à l'approbation du Conseil municipal le choix des fournisseurs désignés ci-dessous suite à l'appel d'offres concernant la fourniture de matériel et produits d'entretien.

- Procédure du marché : marché à bons de commande (appel d'offres), groupement de commandes avec les communes St Vallier, Sanvignes et Montceau-les-Mines
- AAPC lancé le 10 octobre 2011
- Date limite de réception des offres : le 12 décembre 2011 à 9 heures
- Date ouverture et analyse des offres : le 12 décembre 2011
- Réunion de la CAO : le 14 décembre 2011

	Montant mini groupement	Montant maxi groupement	Montant mini Blanzay	Montant maxi Blanzay	Attributaire
Lot 1 : produits à usage unique	28 000 € HT	42 000€ HT	7 000 € HT	10 000 € HT	Tisserand
Lot 2 : accessoires et matériel	7 800 € HT	21 600 € HT	3 000 € HT	5 000 € HT	Tisserand
Lot 3 : Produits entretien	36 400 € HT	53 000 € HT	10 000 € HT	15 000 € HT	Tisserand

Montant/an

Marché de fournitures administratives : groupement de commandes

Rapporteur : M. Martin

Il est soumis à l'approbation du conseil municipal le choix des fournisseurs désignés ci-dessous suite au marché à procédure adaptée concernant les fournitures administratives.

- Procédure du marché : marché à bons de commande (MAPA), groupement de commandes avec les communes de St Vallier, Sanvignes et Montceau-les-Mines
- AAPC lancé le 31 octobre 2011
- Date limite de réception des offres : le 28 novembre 2011 à 11 heures
- Date ouverture des offres : le 5 décembre 2011 (papier et fournitures de bureau), le 6 décembre 2011 pour les consommables informatiques.
- Réunion d'attribution : le 14 décembre 2011

	Montant mini groupement	Montant maxi groupement	Montant mini Blanzzy	Montant maxi Blanzzy	Attributaire
Lot 1 : ramettes de papier	11 500€ HT	23 500€ HT	1 500€ HT	3 500€ HT	En suspens
Lot 2 : consommables informatiques 1- Marque constructeur 2- Compatibles	15 000€ HT	31 400€ HT	3 000€ HT	6 500€ HT	ESI France
Lot 3 : fournitures bureau	13 000€ HT	29 000€ HT	1 500€ HT	5 500€ HT	Develay

Montant/an

13°- Participation du Syndicat Intercommunal du Vernoy (SIV) aux frais engendrés par son fonctionnement

M. M. Martin demande au conseil de délibérer sur la participation du SIV aux frais engendrés par son fonctionnement.

Le montant proposé est de 1 500€ pour 2011 sachant qu'il concerne la mise à disposition de locaux et de matériel informatique.

Le Conseil, à l'unanimité,

- décide de fixer à 1 500 euros la participation de la Commune aux frais engendrés par le fonctionnement du SIV.

14 - Décision modificative n°5

Le Conseil, à l'unanimité, délibère sur l'ajustement des dépenses en section d'investissement

Fonction 64 – service 61 MAB

- 27 620 € (23.13)
- + 19 320 € (21.84)
- + 8 300 € (21.88)

(achat mobilier et petit équipement pour le multi accueil)

Questions diverses

Présentation des vœux 2012

Le Maire informe le Conseil Municipal que la cérémonie de présentation des vœux aura lieu le 04 janvier à 18 h15 à l'Espace de Vie et d'Animation.

M. P. Gérard intervient pour faire savoir qu'il souhaiterait qu'un compte-rendu soit fait, des suites données aux projets inscrits au BP 2011 entre autres, ceux concernant les travaux d'amélioration des systèmes de chauffage.

La séance est levée à 18h 50.